

MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE DU DEVELOPPEMENT AXEE SUR LES DROITS DE L'HOMME « VOIX DE LA SOCIETE CIVILE »

Cas de figure 1 : l'expérience de la « Surveillance du processus démocratique » menée par le réseau Social Watch Bénin

Interview: Dieudonné Houinsou, Secrétaire Exécutif, Social Watch Benin

Selon vous, quelle est la valeur spécifique accordée aux droits de l'homme dans la lutte contre la pauvreté ?

Le combat contre la pauvreté ne doit pas être considéré par les autorités publiques ou d'autres acteurs concernés comme un acte de charité. Les principaux objectifs des politiques locales ou nationales en faveur du développement devraient s'articuler autour de la lutte contre la pauvreté en tant que droit fondamental des différentes communautés. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que les stratégies pour la réduction de la pauvreté (PRS) peuvent contribuer à réaliser les droits de l'homme en améliorant le bien-être et la protection des pauvres et des groupes marginalisés.

Comment pensez-vous que les Nations Unies peuvent contribuer à assurer l'intégration des droits de l'homme dans le processus de développement national ?

Bon nombre de responsables au sein des autorités publiques nationales et locales ainsi que leurs partenaires ne disposent absolument d'aucune information sur la question des droits de l'homme. Une large partie de la société civile et des communautés ne savent rien non plus des principes et des normes liés aux droits de l'homme. Par conséquent, l'étape première serait d'éduquer les autorités publiques et la société en matière de normes et de principes relatifs aux droits de l'homme, et de les sensibiliser aux questions y afférentes, notamment à la nature interdisciplinaire de ces droits, qui touchent à tous les secteurs. L'aide au développement est encore envisagée comme un acte de charité et non comme une question relative aux droits de l'homme. Il est donc nécessaire de diffuser la Déclaration universelle des droits de l'homme auprès de tous ceux qui sont engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de développement, qu'il s'agisse d'autorités nationales ou locales, de militants d'ONG, d'associations locales de jeunes, de femmes, d'ouvriers agricoles ou d'autres leaders d'opinion, afin qu'ils s'en inspirent et la mettent en œuvre.

La deuxième étape consiste à promouvoir les principes de participation, d'inclusion, de responsabilité, de suivi participatif et d'évaluation alternatives, de sorte à centrer la stratégie de développement sur les besoins réels des communautés concernées.

Quel est le rôle du réseau Social Watch dans le suivi du processus des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ?

Le réseau Social Watch s'efforce d'encourager la société civile et les bénéficiaires à participer au processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Durant la rédaction du projet du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Bénin (DSCR), Social Watch Bénin a collaboré avec d'autres groupes relevant de la société civile en vue d'organiser la collecte des données à partir des 77 municipalités du pays. Les données recueillies ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

- i) Perception de la pauvreté par les communautés concernées
- ii) Besoins essentiels des communautés pour leur propre développement local

Parallèlement à cela, nous avons travaillé avec le responsable de la commission nationale de développement et de lutte contre la pauvreté (CNDLP) pour la rédaction du projet du deuxième document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté « National PRSP II ». La commission nationale avait mis sur pied 9 groupes thématiques à l'origine constitués et présidés par des

représentants du gouvernement, mais le réseau Social Watch Bénin a été autorisé, après maintes négociations et diverses actions de sensibilisation, à faire participer un ou deux de ses membres dans chacun des 9 groupes thématiques de travail .

Les membres de Social Watch Bénin ont ensuite exploité les données et les opinions récoltées dans les différentes localités en faisant en sorte que celles-ci aient une incidence sur le travail des groupes thématiques et du Comité. Ceci s'est fait par la synthèse des données dans un document intitulé « Civil Society's Contributions to the elaboration of the PRSP II in Benin » (Contributions de la société civile à l'élaboration du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté « PRSP II » au Bénin), qui a été remis à la commission nationale. Cette approche a permis d'incorporer directement au document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté « DSCRP » les informations tirées des données collectées.

Une fois que le draft initial du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté « DSCRP » a été finalisé, le réseau Social Watch Bénin s'est à nouveau adressé aux communautés afin de recueillir leurs opinions par rapport au travail effectué par le gouvernement. Ces nouvelles données ont fait l'objet d'une deuxième synthèse qui a été transmise à la commission nationale aux fins d'inclure ces opinions dans le document final.

Grâce aux efforts déployés et aux pressions exercées, le document final reflète la plupart des suggestions émises par les communautés. Celles-ci ont été d'ailleurs très heureuses d'apprendre qu'elles ont effectivement pris part au processus d'élaboration du document de stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté « DSCRP ». Il y a plus de 700 organisations de la société civile au Bénin œuvrant dans les 77 municipalités du pays qui ont participé au processus et collaboré avec les différentes catégories de la population, notamment les plus pauvres et les laissés-pour compte.

Votre travail est-il explicitement fondé sur les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme ?

Les droits de l'homme ne sont pas explicitement mentionnés dans notre travail, car pour la plupart des citoyens sachant lire et écrire, les droits de l'homme sont essentiellement liés aux droits des prisonniers politiques, à Amnesty International, aux activités de plaidoyer en faveur de la liberté d'expression, etc. Tous ces arguments sont parfaitement fondés, mais ils ne sont pas automatiquement associés à la réduction de la pauvreté et au développement. Notre activité s'articule essentiellement autour de trois principes fondamentaux afférents aux droits de l'homme : participation, inclusion et responsabilité.

Inclusion : au niveau du suivi de la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, nous avons élaboré des stratégies locales permettant de vérifier si les politiques et les ressources allouées sont favorables ou non aux pauvres et aux groupes marginalisés. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté n'identifie pas spécifiquement la localisation de la destination des ressources. Par conséquent, nous devons être vigilants et nous assurer que les ressources sont effectivement distribuées aux communautés les plus pauvres.

Participation : pour optimiser l'impact bénéfique des objectifs du Millénaire pour le développement, il est primordial que la population puisse s'approprier le processus. Avant la création du réseau Social Watch Bénin en 2005, la plupart des citoyens ne savaient absolument rien des objectifs du Millénaire pour le développement. Il n'existait aucun engagement de la société civile à l'égard du processus des OMD. Nos efforts visent à remettre le processus entre les mains des citoyens. En participant au processus de développement, ceux-ci commencent à aspirer à un avenir meilleur et à un changement positif. Qui plus est, ils s'attendent désormais à ce que ce changement se produise réellement.

Responsabilité : en suivant l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement avec l'ensemble des organisations de la société civile, Social Watch Bénin produit un rapport alternatif annuel sur les OMD. Social Watch Bénin prévoit également la rédaction d'un rapport trimestriel sur chaque objectif séparément à faire paraître dans périodiquement dans le bulletin d'information "Social Watch Bénin Info". Ces rapports serviront à évaluer l'état de l'avancement des différents objectifs. Ils seront largement diffusés par les médias et transmis aux autorités compétentes. A cet effet, une Unité d'Analyse du Budget Général de l'Etat est mise en place au sein du Réseau pour s'assurer que les

allocations des ressources financières nationales répondent effectivement à la politique de développement et de lutte contre la pauvreté préconisée dans le DSCR.

Quelle est l'approche des capacités de développement communautaire choisie par le réseau Social Watch Bénin ?

Le réseau Social Watch privilégie une méthodologie multisectorielle des capacités de développement afin d'adopter une approche de la réduction de la pauvreté axée sur les droits de l'homme. Pour contrôler et évaluer efficacement les performances du gouvernement, les membres des cellules locales doivent renforcer leurs capacités, sur la base d'une approche de la réduction de la pauvreté fondée sur les droits de l'homme, notamment sur les techniques de mobilisation, de suivi et d'évaluation. De la même manière, les populations doivent savoir qu'elles peuvent se prévaloir du droit de participation à la prise de décision et du droit d'être sensibilisées aux normes et principes afférents aux droits de l'homme. Dans le même temps, les autorités locales, régionales et nationales doivent être informées de l'approche de la réduction de la pauvreté axée sur les droits de l'homme, afin d'élaborer des politiques de développement appropriées. De cette manière, elles pourront respecter les conventions internationales qu'elles ont signées.

En veillant à la en œuvre du processus de développement, les cellules locales identifient les questions spécifiques susceptibles de faire l'objet de suivi, sur lesquelles elles souhaitent se concentrer. Par exemple, elles ont ainsi repéré un problème lié à l'allocation de fonds aux indigents dans les hôpitaux. En effet, bien que les fonds destinés aux hôpitaux aient été spécifiquement affectés par le gouvernement au service des plus pauvres, l'argent est en réalité attribué aux personnes influentes, bénéficiant de relations privilégiées. Les cellules locales ont également souligné le problème de l'eau potable. Il faut savoir que 70 % seulement de la population du Bénin dispose d'eau potable. Pourtant, en raison du favoritisme politique, la construction de nouveaux puits ne se fait pas toujours dans les zones n'ayant pas d'accès à l'eau potable, mais bien souvent au sein de communautés déjà dotées de puits. Nos cellules locales continueront ainsi d'assurer le suivi de toutes ces questions et de vérifier que les services proposés sont effectivement dispensés aux plus nécessiteux.

De quelle manière votre activité est-elle liée aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ?

Le travail du réseau Social Watch est fondé sur les conventions afférentes aux droits de l'homme et sur la constitution nationale du Bénin. Fort de ces outils, le réseau bénéficie ainsi de toutes les justifications nécessaires pour effectuer le travail de surveillance qui est le sien.

Comment les organismes de développement des Nations Unies peuvent-ils soutenir ses efforts pour mettre en oeuvre une approche du développement axée sur les droits de l'homme?

- **Sensibilisation sur les DH** : En renforçant les actions de sensibilisation relatives aux droits de l'homme, particulièrement en ce qui concerne leurs liens avec les questions de développement.
- **Développement de Capacités** : En appuyant le développement des capacités à faire appliquer ces principes et ces normes par toutes les parties impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, qu'il s'agisse des autorités publiques, des ONG, des organismes de la société civile ou des communautés.
- **Partenariats** : En établissant des partenariats avec les réseaux des groupes relevant de la société civile et en s'engageant activement auprès de ceux-ci afin de galvaniser les efforts visant à renforcer, de manière significative, la participation aux processus de développement de politiques nationales et locales.